

Comment s'abonner à la restauration scolaire ?

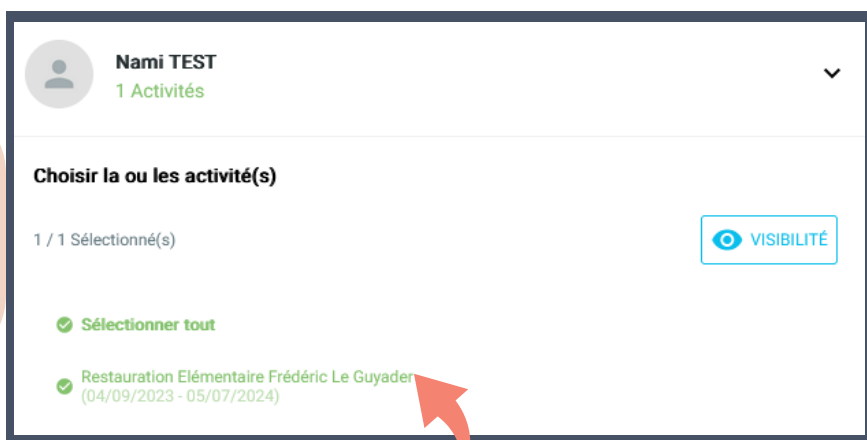
Les familles souhaitant que leurs enfants prennent leurs repas dans les restaurants scolaires municipaux des écoles publiques maternelles et primaires doivent souscrire un abonnement. Le portail famille permet une inscription pour toutes les journées scolaires de l'année 2024-2025.

1 Choisissez la démarche "**Créer l'abonnement Restauration 2024-2025**" dans la rubrique démarche en ligne du portail famille.



2 Lisez les informations concernant la démarche (étape 1/4) et vérifiez les informations de vos enfants (étape 2/4).

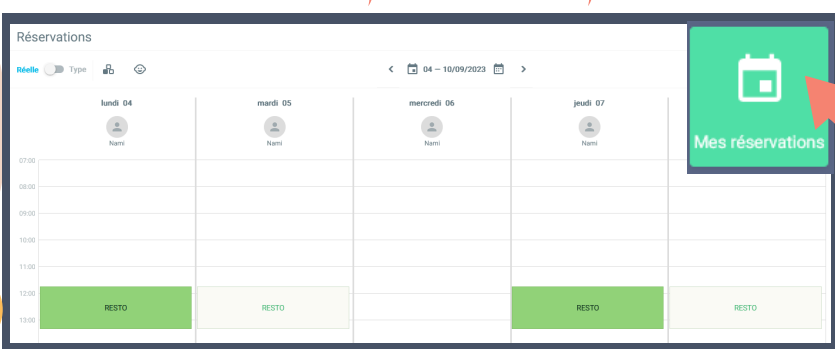
3 Sélectionnez la restauration de l'école de votre enfant de manière à ce qu'elle devienne verte. (étape 3/4)



4 Sélectionnez les jours où votre enfant mangera à la cantine puis "Valider" (étape 4/4). Exemple : L et J → votre enfant sera inscrit tous les lundis et jeudis de l'année scolaire



5 Les réservations sont visibles dans le calendrier des réservations. Ils sont annulables 48h avant la consommation.



! Case "RESTO" verte = réservé